

Note de lecture projet de programme CSP

Éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité

4 avril 2024

Compte tenu de la « richesse des enjeux » de l'Éducation à la Sexualité (EAS) dans la prévention des violences sur les enfants mais aussi de l'égalité, des luttes contre les stéréotypes et les discriminations, pour la FSU-SNUipp ce projet de programme constitue une avancée.

Le déroulé du programme démarrant en petite section montre bien que le CSP a pris en compte l'importance de l'éducation des enfants dès leur plus jeune âge. De même, la différenciation « éducation à la vie affective et relationnelle » en cycle 1 et 2 et « éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité » à partir du cycle 3 est un point positif, elle montre que les étapes du développement de l'enfant sont à considérer et qu'elle peut permettre d'éviter les levées de boucliers des personnes réticentes.

Le CSP réaffirme dans son projet de programme que les enseignant-es sont responsables de la mise en œuvre de l'EAS et que si des interventions extérieures sont organisées, elles restent sous leur responsabilité (comme pour les autres apprentissages).

Dans la partie I, Principes, valeurs, finalités, les textes de référence sont réaffirmés : code de l'éducation et circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018. L'école maternelle est intégrée dans la continuité et la progressivité de l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité.

Son caractère obligatoire est étendu à l'école privée sous contrat qui ne pourra donc plus s'y soustraire ou la confier aux enseignements religieux.

On peut noter aussi favorablement que les notions d'intimité corporelle et psychique, les différences et les singularités des élèves, l'égalité de considération et de dignité entre elles et eux et la lutte contre les discriminations de sexe, de genre et d'orientation sexuelle sont mises en avant. Il est rappelé qu'elle contribue à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, à la lutte contre le harcèlement et l'emprise.

Concernant son installation dans un programme :

Elle est dite « adossée aux savoirs et aux disciplines qui les sous-tendent ». Ainsi dans les tableaux analytiques les liens avec les domaines d'apprentissages sont clairement inscrits.

C'est une avancée car cela permet de montrer clairement que l'EAS est transdisciplinaire. Les 3 4 différents champs qu'elle recouvre sont réaffirmés : psychologique, psycho-émotionnel, juridique et social.

La sexualité est mise en avant comme participant à une vie accomplie et qu'il convient d'y préparer progressivement des élèves. Enfin, une attention particulière aux élèves en situation de handicap est requise.

Les notions de consentement, de connaissance de soi, de son corps et de ses changements, d'intimité, de sécurité et de droits, des différentes familles, d'égalité filles/garçons, de luttes contre les stéréotypes sont largement abordées et détaillées de façon progressive.

Tout ceci est positif.

Du point de vue des enseignant-es :

Une appropriation par les personnels est demandée puisque l'EAS est « dispensée par des équipes pédagogiques préparées et formées »

Il est affirmé que ce sont les enseignant-es qui en ont la responsabilité principale. Et que les personnels

de santé-sociaux, les CPE et psychologues y sont entièrement associé·es.

Une nouvelle fois on peut noter très positivement l'insistance portée sur le travail et l'élaboration des choix didactiques et pédagogiques en équipe : « La réflexion collective engagée dans les conseils de cycle et dans les conseils de maîtres permet d'effectuer des choix didactiques et pédagogiques cohérents avec l'ensemble des apprentissages des cycles 2 et 3. » “Il revient aux équipes pédagogiques en conseils des maîtres·ses et de cycles d'élaborer une progression.”

Concernant les associations ou institutions partenaires :

Elles doivent être agréées pour intervenir et les enseignant·es conservent la responsabilité des contenus. Leurs interventions doivent être anticipées et coordonnées.

Pour le cycle 3, l'EAS vise à la prévention des Violences Sexistes et Sexuelles mais aussi à permettre une vie affective, relationnelle et plus tard sexuelle épanouissante, responsable, libre et respectueuse. Il est demandé aux PE de mettre en œuvre une pédagogie égalitaire, aux gestes professionnels réfléchis, clairement identifiés et collégalement assumés. La FSU-SNUipp ne peut que saluer cette demande mais rappelle qu'elle ne pourra se faire sans formation des personnels.

Les disciplines en liens sont :

- au cycle 2 : Questionner le monde du vivant, explorer les organisations du monde, questionner le temps, Education Artistique et Culturelle, français, Education Morale et Civique, Education Physique et Sportive, mathématiques
- au cycle 3 : sciences et technologie, français, culture littéraire et artistique, EAC, arts plastiques et histoire des arts, histoire, mathématiques.

On peut noter que la transdisciplinarité recouvre bien plus de disciplines que celles auxquelles on pense généralement. Cela montre l'empan de l'EAS et l'enjeu de sa mise en œuvre effective.

Malgré toutes ces avancées, nous ne pouvons que déplorer l'absence de prise en compte des personnes LGBT, de leurs droits et de la lutte contre les LGBT+phobies. La diversité n'y est abordée que via le prisme de la variété des familles (dès le cycle 1) et en cycle 2 par l'apprentissage de la différence et la liberté d'être soi-même. La FSU-SNUipp rappelle l'importance de porter l'intégration des questions LGBT+ plus formellement dans ce programme d'EAS.

Pour la FSU-SNUIPP ce programme doit pouvoir être mis en œuvre dès la rentrée 2024 et des précisions d'horaires doivent être intégrées pour favoriser sa mise en œuvre, comme c'est le cas pour le second degré. Mais surtout, des formations doivent être rapidement organisées pour les enseignant·es et des ressources pour le 1er degré proposées.